

Publier, le 28 juin 2023

Envoi par mail à :
Madame Anne-Cécile Violland
Députée de Haute-Savoie
Assemblée Nationale

Objet : demande de rendez-vous de l'Association pour la Sauvegarde du Léman

Madame la Députée,

L'Association de Sauvegarde du Léman (ASL) est une association franco-suisse qui, forte de 4000 adhérents et bénévoles, organise de longue date et des 2 côtés du Léman, des actions visant à faire connaître et « admir-aimer » et donc à protéger durablement, le Léman et son écosystème. J'en suis le vice-président.

Les actions de l'ASL sont adossées à des références scientifiques et à des valeurs humanistes. Elles s'adressent et impliquent le grand public (chantier de nettoyages, de maîtrise d'invasives, de recherche participative, conférences...). L'ASL cherche aussi à plaider la cause du Léman auprès des décideurs (politiques, économiques et administratifs). Le territoire de nos interventions inclut, outre le plan d'eau et son littoral, tous les affluents du Léman et leurs bassins versants, c'est-à-dire la vaste unité géographique qui alimente le Lac en eau et en tout ce que celle-ci contient, dissout et transporte (pour le meilleur et pour le pire).

Depuis une bonne dizaine d'année, le Léman a retrouvé, après 4 décennies de pollutions assez intenses, une qualité d'eau très satisfaisante. Cette restauration est principalement à mettre au crédit du système d'assainissement des eaux usées performant construit dans les années 80 pour tout le bassin lémanique et à l'interdiction des phosphates dans les détergents (1986 en Suisse, 2007 en France). Le beau bleu et la transparence actuelle du lac, la qualité des usages récréatifs et de la pêche, atteste quotidiennement le bien fondé des investissements réalisés et des restrictions adoptées pour réparer l'écosystème.

Pourtant, la santé du Léman reste fragile. Les rapports scientifiques le montrent : l'écosystème lacustre est sous tension, impacté par de multiples stress dont le cumul bouscule sa biodiversité et sa résilience, au risque de perturber la trajectoire vertueuse actuelle. Une partie de ces stress relèvent des dynamiques socio-économiques locales qui soutiennent une croissance continue de l'artificialisation du littoral et des sols du bassin versant lémanique. Ce problème concerne en premier lieu les responsables de nos collectivités locales, mais il attend avec impatience la loi ZAN et sa pleine application.

Association pour la Sauvegarde du Léman -- www.asleman.org -- Tél : +41 22 736 86 20 -- Email : asl@asleman.org

ASL Suisse

Rue des Cordiers 2, CH-1207 Genève

Postfinance IBAN : CH60 0900 0000 1201 5316 0

ASL France

C/o Max Rien, 1 allée de la Gravière, Coudrée 3, F-74200 Thonon-les-Bains

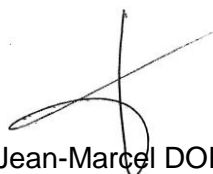
Société Générale IBAN : FR76 3000 3001 0400 0372 6141 548

D'autres stress, tout aussi inquiétants, s'inscrivent dans des phénomènes plus globaux, des « maladies de civilisation qui supposent des actions à un autre niveau de responsabilité. C'est bien entendu le cas du changement climatique qui modifie à la fois le fonctionnement du lac, l'hydrologie de son bassin versant, la relation Léman-Rhône aval et la demande sociétale locale (une demande prompte à considérer le Léman comme une réserve locale illimitée). C'est aussi le cas des « pollutions émergentes » mettant en jeu les micro-plastiques, largement médiatisés, et les micropolluants, ce cocktail insidieux combinant des centaines de produits individuellement très dilués mais dont le cumul est considéré par de nombreux articles scientifiques comme une bombe environnementale à retardement. La plupart des micropolluants, soit évitent les systèmes d'assainissement, soit sont insensibles aux traitements d'épuration. Ils tendent donc à se sur-concentrer en période de sécheresse dans les affluents, diminuant d'autant la ressource en eau. La maîtrise du risque « micropolluants » et la prévention de son aggravation, nécessitent de limiter au maximum et rapidement l'introduction de ces composés dans l'environnement.

La problématique cocktail de micropolluants ne se pose pas que pour le Léman, mais elle s'y pose de façon exemplaire et dans le contexte doublement aggravant de l'artificialisation du territoire (qui nous fait perdre chaque jour un morceau de notre grand allié, le sol) et du changement climatique (qui nous fait perdre de la puissance de dilution et d'autoépuration). L'instruction d'un tel dossier dont les liens directs avec des questions de santé humaine sont directs, est entre les mains de ceux qui font la réglementation et donc de nos parlementaires.

Ce long préambule pour justifier une demande de rendez-vous au titre de l'ASL. Nous aimerions en premier lieu et brièvement mieux vous présenter notre diagnostic sur l'état et la fragilité du lac, évoquer nos projets mais surtout échanger avec vous (1) sur la portée de la loi ZAN, (2) sur le partage de l'eau dans notre région en période de sécheresse, y compris le volet géopolitique de cette question et (3) sur la question de l'inflation de micropolluants dispersés dans l'environnement. Votre nomination au groupe « santé-environnement » de l'Assemblée Nationale vous place au cœur de ces enjeux ce qui nous fait espérer une réponse positive à cette demande.

Avec mes sentiments cordiaux et respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marcel Dorioz', written over a light blue horizontal line.

Jean-Marcel DORIOZ
Vice-Président

PS. La délégation comporterait 3 personnes de l'ASL habitant côté France, dont 2 membres du comité de l'association (moi-même y compris) ainsi que notre secrétaire générale.